

CARAMITIE - CARASSISTANCE

Document à conserver



Qu'est-ce que CARAMITIE

Née il y a une vingtaine d'années, lorsque Jacqueline Gabaude était présidente du Cara Paris-Nord, la coordination de cette section était assurée par André Dubault. Au départ d'André, en 2008, une équipe prit la relève. En plus des assistances téléphoniques diverses, une nouvelle fonction nous incombait à la suite de l'incendie des archives IBM de Saran.

En effet la DRH nous demanda de les aider lors du décès d'un caraste en leur fournissant, avec l'aide des familles, les informations concernant le ou les bénéficiaires du capital décès IBM. Ainsi, ces nouveaux contacts ont fait apparaître nombre de questions plus ou moins pointues, pour tous ceux qui venaient de perdre un proche.

C'est ainsi que 2 ans d'internet et d'expériences nous permettent aujourd'hui de proposer, aux familles dans la peine, une liste de conseils ponctuels que nous appellerons "CARASSISTANCE"

Contact : Bernard Lesne 01 49 41 79 60 ou 01 47 05 08 82

Qu'est que CARASSISTANCE

Lors du décès d'un proche, la première mesure à prendre après les obsèques, est d'effectuer un classement par catégories des revenus et des biens de ce défunt, afin de faciliter la suite des démarches administratives et notariales. L'origine de chaque revenu et bien nécessitera la création d'une chemise référencée (nom de l'organisme - adresse - personne à contacter - téléphone)

En prenant la dernière déclaration de revenu reçu des impôts, cela vous donnera immédiatement tous les organismes à qui envoyer un courrier pour les informer du décès (avec certificat de décès joint) en prenant soin de conserver un double des lettres et des échanges de correspondance que vous ne manquerez pas d'avoir.

A ces dossiers primordiaux, vous y ajouterez tous les autres : banques, livrets divers, EDF, GDF, Cie des Eaux, Mutuelle, propriétaire du logement si besoin, carte grise, assurances maladies, abonnement divers, titres de propriété, assurances vie, assurances autos/habitations diverses (incendie-responsabilité civile), sans oublier pour ceux qui en auraient encore les parts de participation (détenues par la Société Générale à Nantes).

Pour le capital décès IBM, que vous ayez ou pas en votre possession le papier intitulé "désignation du bénéficiaire du capital décès IBM", vous devez écrire à l'adresse suivante, afin de savoir si le défunt peut prétendre à ce capital : IBM Hyngary - Equipe France Administration (sce capital décès)
City Gate 3 - Koztelek u.6 - H-1092 BUDAPEST (Hongrie)

Cette liste non exhaustive des différentes formalités vous permettra d'ouvrir la succession chez votre notaire. Vous pourrez lui demander, par exemple, que les impôts en cours et dûs par le défunt soient déduits de la succession et si vous recevez des factures après le décès, les lui donner.

Pour les personnes ayant internet, deux sites apportent une aide :
www.obseques-liberte.com (dans informations décès "après décès")
www.service-public.fr (rubrique "j'ai un décès dans ma famille")
Renseignements recueillis au 01 avril 2009.

Contact : Bernard Lesne 01 49 41 79 60 ou 01 47 05 08 82